

Déclaration SE UNSA CAPD du 7 décembre 2012

Monsieur le directeur académique,

Cette CAPD réunie ce jour pour traiter de l'avancement des collègues est très suivie par les enseignants, puisque les promotions impactent leur pouvoir d'achat. Ce dernier est en berne. Le gel des salaires depuis 3 ans et l'augmentation des cotisations se traduisent au final par une baisse du salaire sur la feuille de paye.

De tous les enseignants, ainsi que l'a reconnu M Peillon, ceux du premier degré sont ceux qui sont les plus mal lotis.

Selon le rapport de l'OCDE, la France est le seul pays où le salaire moyen des enseignants a baissé au cours des dix dernières années.

Le SEUNSA revendique un rythme d'avancement plus rapide,

Le SEUNSA revendique une vraie revalorisation indiciaire.

Le SEUNSA revendique une augmentation des quotas pour les promotions.

D'autre part, les collègues posent beaucoup de questions concernant l'avenir de la profession...

A propos des rythmes scolaires, le Cabinet du ministre a reçu les organisations syndicales le 5 décembre, pour leur présenter le projet de décret :

- •Les nouveaux rythmes scolaires s'appliqueront à la rentrée 2013. A titre dérogatoire, la semaine de 4 jours et demi pourra entrer en vigueur en septembre 2014.
- •C'est le conseil municipal qui, par une délibération prise avant le 1^{er} février 2013, peut décider de reporter l'application à 2014.
- •La semaine comporte 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées.
- •La journée de classe ne peut pas dépasser 5h30 et la demi-journée de classe ne peut excéder 3h30.
- •La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.
- •L'organisation de la semaine est fixée par le DASEN, après avis des conseils d'écoles ou de la mairie dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

L'aide personnalisée disparaît dans sa forme actuelle et devient APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Elle est organisée pour des groupes restreints d'élèves avec 2 objectifs : l'aide aux élèves en difficulté ET l'aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école ou en lien avec le projet éducatif territorial.

A quel moment?

Nous nous autoriserons par ailleurs un mot d'humeur:

Que devient le rythme de l'enfant au vu du calendrier 2013-2014, qui subit comme les précédents, la loi du loby touristique. Il n'a reçu aucun soutien au CSE et pourtant ce sera celui-là!.

A propos de calendrier, dans certains départements, le DASEN a choisi de maintenir le "pont" pour l'Ascenscion. Quelle est votre position?

Une circulaire sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est en préparation.

Il est question de maîtres surnuméraires.

Comment seront déclinés ces textes dans le département ?

La formation initiale et la formation continue, sont aussi régies par de nouveaux textes. La formation continue des enseignants est aujourd'hui réduite à la portion congrue. Quel est le projet départemental dans ce domaine?

Pour terminer, un mot à propos de nos collègues directeurs concernés par une enquête du Se Unsa. Plus de 8000 réponses ont permis au Se Unsa de dresser un panorama complet des motivations, attentes et propositions de la profession pour la direction d'école. Elles montrent avant tout que les directeurs connaissent de plus en plus un sentiment de souffrance au travail.

La création d'emplois pérennes pour l'aide administrative contribuerait sans doute à l'amélioration de la situation.

Les élus CAPD du SE-UNSA 71

